



Credirec + lettre d huissier

Par **vanes0468**, le **23/06/2013 à 13:32**

bonjour je reviens vers vous. j ai ete harceler par credirec pour une dette forclose malheureusement j avais cede a leur menaces et j avais commencer a payer mais cela va faire 1 an que j ai cesse les paiements apres avoir lu les messages sur votre site. mais aujourd hui j ai recu lettre d huissier situe dans le 69 or je suis du 66) me reclament la totalite de la somme. dois je prendre leur lettre au serieux. cordialement

Par **amajuris**, le **23/06/2013 à 13:47**

bjr,rnen l'absence de titre executoire meme un huissier agissant a titre amiable n'a aucun pouvoir coercitif contre vous.rns'il veut pratiquer une saisie, il faudra une procedure judiciaire.rnsi vous voulez faire jouer la prescription, ne repondez pas, ne payez rien et attendez une hypothetique procedure faite par votre creancier.rnle fait d'avoir payer refait partir a zero le delai de prescription.rncdt

Par **vanes0468**, le **23/06/2013 à 16:32**

donc je continue de faire la sourde oreille en attendant que cela fasse 2 ans pour qu il est prescription?

Par **pat76**, le **25/06/2013 à 19:08**

Bonjour
Votre dette fait suite à un crédit à la consommation?
Si c'est le cas, il ne s'agit pas de prescription mais de forclusion et le fait que vous ayez repris un paiement n'a pas interrompu le délai de forclusion qui est de deux ans à compter de la date du premier impayé.
A quelle date exactement aviez vous cesse les paiements envers votre créancier avant l'intervention de Crédirec?